



La marque « Accueil Vélo » en Haute-Savoie



Restaurants

Dans le cadre de son Plan Haute-Savoie Vélo Voies Vertes signé en 2000, le Département de la Haute-Savoie développe de nombreux itinéraires conçus pour tous les types et niveaux de pratique : 120 km de vélo-routes et voies vertes, 47 itinéraires cyclo-touristiques balisés, 40 cols et montées remarquables bornés.

Afin de soutenir les territoires et les acteurs touristiques de Haute-Savoie dans la valorisation touristique de ces itinéraires, le Département a souhaité mettre en œuvre le déploiement de la marque nationale « Accueil Vélo » sur son territoire. Le tourisme à vélo est en effet identifié comme particulièrement stratégique pour l'économie touristique de notre territoire ; selon France Vélo Tourisme, il génère en France déjà près de **2 milliards d'euros par an et 16 000 emplois**. Cette marque, qui structure et qualifie l'offre et les services adaptés à la clientèle cyclotouristique, est mise à disposition des collectivités territoriales, des institutionnels du tourisme et des établissements impliqués dans le développement du tourisme à vélo.

Sa mise en œuvre en Haute-Savoie procède d'un véritable projet collectif : le Département sera l'organisme pilote, l'UDOTSI 74 l'organisme évaluateur et Savoie Mont Blanc Tourisme, dont le vélo est une des filières thématiques majeures, en assurera la promotion.

« Accueil Vélo » est une marque nationale pouvant garantir auprès des cyclistes un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables. Les différents prestataires touristiques éligibles à la marque « Accueil Vélo » sont les offices du tourisme, les hébergements touristiques, les loueurs et réparateurs de vélos, les sites de visite et de loisirs et les restaurateurs.

Intéressé par la thématique vélo ?

L'UDOTSI de Haute-Savoie vous propose :

- Une visite de contrôle incluant une présentation de la marque, une présentation du référentiel de la catégorie concernée, un contrôle des critères propres au référentiel ainsi que des conseils d'aménagements pour l'obtention de la marque si nécessaire.
- Une mise à disposition d'un kit de communication comprenant un panneau d'accueil, des autocollants, les logos dématérialisés et une carte des itinéraires.
- Un droit d'utilisation de la marque.
- Une intégration au réseau « Accueil Vélo Haute-Savoie » incluant des séances d'informations et des journées découverte sur la thématique cyclo organisées avec les Offices de Tourisme de Haute-Savoie.

Adhésion :

Le montant de l'adhésion à la marque « Accueil Vélo » est fixé, par France Vélo Tourisme, à 200€ pour 3 ans.

Par dérogation, pour les 3 premières années du déploiement de la marque en Haute-Savoie, le Conseil Départemental de Haute-Savoie apporte son soutien à hauteur de 110€.

Le montant de l'adhésion versé par le demandeur de la marque « Accueil Vélo » s'élève à **90€** (pour **3 ans**).

Avantages :

- Entrer dans une dynamique en pleine croissance
- Afficher un positionnement clair de votre structure auprès d'une clientèle spécifique
- Pouvoir utiliser la marque Accueil Vélo comme élément de communication
- Améliorer la visibilité de votre structure auprès des tour-opérateurs et des touristes à vélo sur le terrain
- Être présent sur les différents supports de communication des organismes institutionnels du tourisme notamment Savoie Mont Blanc Tourisme via le système d'information touristique APIDAE (ex-Sitra) comme prestataire qualifié
- Être visible sur les différents supports web de France Vélo Tourisme (moteur de recherche et cartes interactives)
- Disposer de la « Carte vélo » éditée par Savoie Mont Blanc Tourisme
- Entrer dans un réseau national de prestataires privilégiés et qualifiés : 2328 établissements en France en juillet 2016

QUELS SONT LES CRITERES ?

	Acquis / Non Acquis	CRITERE obligatoire	Commentaires
Prérequis		Être à moins de 5 km d'un itinéraire cyclo départemental	Véloroutes, itinéraires balisés, cols et montées bornés
	Acquis / Non Acquis	CRITERES obligatoires	Commentaires
Prérequis supplémentaire		L'organisme évaluateur peut restreindre l'usage de la marque « Accueil Vélo » à des établissements sélectionnés en fonction de labels, chartes de qualité, réseaux...	
Prérequis supplémentaire		Il pourra également décider d'en restreindre le champ à des restaurants obéissant à des démarches régionales spécifiques, comme celles visant à favoriser les circuits-courts et les produits frais et bio.	
Accès à l'établissement	Acquis / Non Acquis	CRITERE obligatoire	Commentaires
1-1		Mettre à disposition du client si nécessaire, un itinéraire cyclable de liaison entre le restaurant, et l'itinéraire.	Informations disponibles sur place et sur le site internet du restaurant (descriptif et /ou cartographie)
Extérieur de l'établissement	Acquis / Non Acquis	CRITERES obligatoires	Commentaires
2-1		Parc de stationnement vélo	Localisation : plus proche que le stationnement automobile, à l'extérieur de l'établissement ou cour intérieure / local.
2-2		Quantité : 6 à 8 places minimum	
2-3		Type de mobilier : arceaux métalliques ou lices	
Intérieur de l'établissement / Accueil	Acquis / Non Acquis	CRITERES obligatoires	Commentaires
3-1		Être en mesure de conseiller le touriste à vélo sur le déroulement de son séjour	

3-2		Conseils sur l'itinéraire vélo et le réseau cyclable	
3-3		Conseils sur le tourisme (sites de visites, hébergements, loueurs et réparateurs de vélos)	
Intérieur de l'établissement / Accueil			
	Acquis / Non Acquis	CRITERE optionnel	Commentaires
3-2		Mettre à disposition de la documentation touristique en plusieurs langues	
Prestation de la restauration			
	Acquis / Non Acquis	CRITERES obligatoires	Commentaires
4-1		Être en mesure de proposer une formule rapide	Assiette complète et dessert par exemple (assiette froide acceptée)
4-2		La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année	La période d'ouverture peut être égale à 6 mois à titre exceptionnel
4-3		Amplitude d'ouverture : 11h30 / 14h30	Le restaurant doit être ouvert le soir dans le cas d'un hôtel-restaurant
Qualité de la restauration			
	Acquis / Non Acquis	CRITERE optionnel	Commentaires
5-1		Privilégier une restauration de qualité (circuits courts, bio, produits frais...)	
Autres services			
	Acquis / Non Acquis	CRITERES obligatoires	Commentaires
6-1		Possibilité de fournir de l'eau potable aux cyclistes clients gratuitement	Les cyclistes peuvent remplir leur gourde par exemple
6-2		Mettre à disposition un système de recharge des VAE et des smartphones	

Autres services	Acquis / Non Acquis	CRITERES optionnels	Commentaires
6-3		Donner la possibilité de suspendre des vêtements mouillés	
6-4		Permettre aux touristes à vélo d'accéder à Internet ou à défaut indiquer où ils peuvent le faire	
6-5		Kit « léger » de réparation pour les petites avaries (matériel crevaison, jeu de clés standard, huile, pompe à pied)	Le restaurateur peut contacter un réparateur pour dépanner les touristes à vélo.
6-6		Consigne à bagages gratuite ou payante	

Pour plus d'informations :

Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Haute-Savoie

Maison Départementale du Tourisme et de l'Economie

20 avenue du Parmelan – 74000 ANNECY

Téléphone : 04 50 45 95 54

E-mail : meubles@udotsi-hautesavoie.fr